

DECISION
D'ATTRIBUTION DE PRIME
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION
DES RAGONDINS

2025 1124-02 DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 20 novembre 2023, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 17 novembre 2025

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 17 novembre 2025,

DECIDE,

Article 1^{er} : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
JOURNEAU JEAN YVES	201 Allée du Bois Plan 01290 ST ANDRE D'HUIRIAT	106	106 €

A Pont-de-Veyle, le 17/11/2025

Le Président,



Christophe GREFFET.



Notifié au bénéficiaire le :

Signature du représentant du bénéficiaire :